

Demande de prise en compte d'une période de formation à l'étranger pour le stage d'insertion professionnelle

Pourquoi cette demande ?

Vous avez terminé vos études et êtes inscrit comme demandeur d'emploi.

Vous pouvez demander à l'ONEM de prendre en compte une formation à l'étranger pour le déroulement de votre stage d'insertion professionnelle. Pour être acceptée, cette formation doit augmenter vos chances de trouver du travail.

Base légale: art. 36 AR 25.11.1991

Avez-vous besoin d'informations complémentaires ?

Si vous souhaitez plus d'informations, notamment sur les conditions et les conséquences de cette assimilation :

- contactez votre organisme de paiement ;
- lisez la feuille info n°T35 «Avez-vous droit aux allocations après des études ? »

Les feuilles info sont disponibles auprès de votre organisme de paiement ou du bureau de chômage de l'ONEM ou peuvent être téléchargées du site internet www.onem.be.

Que devez-vous faire du formulaire complété ?

Vous complétez la Partie I et vous faites compléter la Partie II par l'organisateur de la formation.

Vous trouverez dans la marge de gauche des informations qui vous aideront à compléter ce formulaire.

N'oubliez pas de mentionner votre numéro NISS (numéro de registre national) sur chaque page.

Après avoir complété le formulaire, vous le transmettez :

- **soit pendant le stage d'insertion professionnelle**, au bureau de l'ONEM ou à un organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) ;
 - **soit après le stage d'insertion professionnelle**, auprès d'un organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) en même temps que votre demande d'allocations.
-

Et ensuite ?

Si vous avez introduit votre demande auprès de l'organisme de paiement, celui-ci le transmet le formulaire à l'ONEM.

L'ONEM vous envoie un courrier avec sa décision.

Si la décision est positive, pendant la période où vous suivez la formation à l'étranger, vous ne devez plus être inscrit comme demandeur d'emploi auprès du service régional de l'emploi et votre stage d'insertion professionnelle reste valable.

Si l'ONEM refuse la prise en compte de la formation et que vous la suivez malgré tout, votre stage d'insertion professionnelle sera suspendu pendant la durée de votre séjour à l'étranger.

Que votre demande soit acceptée ou non, signalez au service régional de l'emploi (FOREM, ACTIRIS) que vous suivez une formation à l'étranger.

Prenez à nouveau contact avec ce service dès votre retour.



Demande de prise en compte d'une période de formation à l'étranger pour le stage d'insertion professionnelle

Art. 36 AR 25.11.1991

Partie I : à compléter par le demandeur d'emploi

cachet dateur de
l'organisme de paiement

Votre identité

Prénom et nom

Numéro et rue

Code postal et commune

Votre numéro NISS se trouve au verso
de votre carte d'identité

N° registre national (NISS) _____ / _____ - _____

Les données « téléphone » et
« E-mail » sont facultatives

Téléphone fixe

E-mail

Votre demande

Je souhaite suivre la formation suivante à l'étranger :

.....

Je demande la prise en compte de ma formation à l'étranger pour le stage
d'insertion professionnelle :

du ___ / ___ / _____ au ___ / ___ / _____.

J'ai déjà suivi les études et formations suivantes :

.....

.....

Cette formation augmentera mes chances de trouver du travail car :

.....

.....

.....

Joignez éventuellement votre contrat de formation ou décrivez les activités prévues.

.....

.....

Signature

Vos déclarations sont conservées dans
des fichiers informatiques. Vous
trouverez de plus amples informations
concernant la protection de ces
données dans la brochure relative à la
protection de la vie privée disponible à
l'ONEM. Plus d'infos sur
www.onem.be.

Je certifie que mes déclarations sont sincères et complètes.

Je mentionne mon numéro de registre national (NISS) en haut de la page 2.

Date : ___ / ___ / _____

Signature

